



CONVENTION DE FINANCEMENT
DU DISPOSITIF EXPERIMENTAL « MOMES A DOM »
ANNEE 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20250925-D2025-9-5-29-DE

Entre
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

L'intercom de la Vire au Noireau, porteuse du projet Mobi Pro, sise 20 rue d'Aignaux – Vire - 14500 VIRE NORMANDIE, n° SIRET 200 068 799 00200, représentée par Madame Catherine GOURNEY-LECONTE en qualité de Présidente, habilitée à l'effet des présentes aux termes d'une délibération en date du 25 septembre 2025, ci-après dénommée l'IVN

d'une part,

Et

L'association L'Etape, 28 rue de la Monderie – Vire - 14500 VIRE NORMANDIE, SIRET 401 016 290 00058, représentée par Madame Fabienne LE BERRE en qualité de Directrice, ci-après dénommée L'Etape

d'autre part,

PREAMBULE

En 2021, dans le cadre de la démarche Territoire d'industrie, l'Intercom de la Vire au Noireau a réalisé un diagnostic destiné à détecter les services susceptibles d'améliorer la qualité de vie des salariés au quotidien.

La garde des enfants en bas âge, notamment sur des horaires atypiques, a été identifiée comme l'une des thématiques devant être travaillée prioritairement pour favoriser l'attractivité des entreprises locales et faciliter l'accès à l'emploi, notamment des femmes.

L'association L'Etape, dont l'objet social est l'accompagnement vers et pendant l'emploi et l'égalité entre les femmes et les hommes, a décidé d'investiguer cette problématique

A cet effet, en vue de réfléchir aux actions à mettre en place pour améliorer l'offre de services de garde des enfants, un groupe de travail représentatif de l'ensemble des acteurs de cette thématique a été mis en place par L'Etape en 2022.

Cette démarche partenariale a permis d'imaginer, à l'échelle du territoire intercommunal, un mode de garde innovant pour les enfants de 0 à 12 ans au profit des salariés travaillant sur des horaires atypiques et des personnes en insertion désireuses de travailler sur ces mêmes horaires. Ce mode de garde, dénommé « Mômes à Dom », couplé à une application, est expérimenté depuis début 2023.

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention vise à co-financer la démarche « Mômes à Dom » conduite par L'Etape.

Le projet « Mômes à Dom » poursuit les objectifs suivants :

- Mêmes à Dom cible 3 catégories de publics :

- Pour assurer le déploiement de Mômes à Dom, les moyens suivants sont mis en œuvre :

- ### ARTICLE 3. CADRE FINANCIER ET SUIVI ADMINISTRATIF

ARTICLE 4. DUREE – RESILIATION

Fait en deux exemplaires à Vire Normandie, le

Page 2 / 2